

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DES ORMES

SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2023

Nombre de membres afférents au CM :19

Nombres de membres en exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 11

Date de la convocation : 7 SEPTEMBRE 2023

Date d'affichage et de transmission en Sous-Préfecture le 14 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois le 13 SEPTEMBRE à 20 heures 30, le Conseil Municipal des ORMES, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Béatrice FONTAINE Maire des ORMES.

Présents :

Mesdames : BEAUMONT Elodie, CURIEN Véronique, FONTAINE Béatrice ROUSSEL Karine, SAVOURIN Marie-France,

Messieurs : BOIRY Valéry, BRUNEAU Jean-Marie, ROUGET Vincent, ROULLEAU Marc, SABOURIN Jacques, SERVANT Ludovic

Absents excusés VASLIN Aurélie, ZERBIB Délia, MAZELLE Philippe, RIBOT Florent ,BODIN Serge, GASSE Ombeline, OUVRARD Tiffany, PUGLIA Catherine,

Pouvoirs :

A été élu Secrétaire : SABOURIN Jacques

Objet de la délibération :

2023/28

ADMISSION EN NON VALEUR

Madame le Maire présente au conseil l'état de non-valeur relatif aux années 2020 et 2021, établis par le service de gestion comptable Nord Vienne. Ces non-valeurs concernent 5 factures du service accueil péri-scolaire et une du service transport scolaire.

Le montant des sommes irrécouvrables est de 51.80 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'admettre en non-valeur pour le budget commune la somme de 51.80 € à l'article 6541

Pour extrait conforme
Aux Ormes le 14 Septembre 2023
Béatrice FONTAINE
Maire